



**Mémoire présenté au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste**

**par  
Québec solidaire Nicolet-Yamaska**

**Novembre 2010**

**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Présentation de Québec solidaire Nicolet-Yamaska .....         | 3 |
| Introduction.....  | 4 |
| 1.Faut-il développer la filière des gaz de schiste ? .....     | 5 |
| 2.Quel impact sur les émissions de gaz à effet de serre ?..... | 5 |

|   |    |
|---|----|
| 3. Autonomie énergétique ou autonomie alimentaire ?.....  | 6  |
| 4. Que sait-on des risques environnementaux associés à l'exploitation des gaz de schiste ?..... | 7  |
| 5. Développer maintenant ou plus tard ?.....  | 8  |
| 6. Qui doit profiter de l'exploitation des gaz de schiste ?.....                                | 9  |
| Conclusion.....   | 10 |

## **Présentation de Québec solidaire Nicolet-Yamaska**

Québec solidaire est un parti politique œuvrant sur la scène provinciale. Il est né de la fusion en 2006 de l'Union des forces progressistes (UFP), parti de gauche, et du mouvement politique Option Citoyenne. Québec solidaire se définit comme un parti de gauche, féministe et écologiste voué à la défense et à la promotion du bien commun. Il cherche à offrir une alternative progressiste aux partis existants en proposant des politiques visant l'égalité et la justice sociale, le respect des droits individuels et collectifs et le respect de l'environnement.

Québec solidaire Nicolet-Yamaska a été aux premières loges de la fondation du parti national. Depuis sa fondation, en plus de participer à l'élaboration des orientations nationales, il a pris régulièrement position sur des dossiers locaux, notamment sur ceux posant des enjeux environnementaux : protection des berges dans le cadre de la révision du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Nicolet-Yamaska; réfection de Gentilly II; construction de la Centrale de cogénération. Québec solidaire Nicolet-Yamaska a présenté des candidats aux élections générales de 2007 et 2008, récoltant respectivement 1 121 et 940 voix.

## Introduction

Depuis la fin du mois d'août, le dossier des gaz de schiste bat son plein au Québec. Il ne se passe presque pas une journée sans que le sujet ne fasse l'objet d'écrits dans les médias. Comme on le sait, la région de Nicolet-Bécancour est particulièrement touchée par ce dossier. Des permis d'exploration ont été émis dans plusieurs municipalités et des forages ont même débuté.

Dans le dossier des gaz de schiste, la première question que l'on se pose est : mais pourquoi est-on si pressé ? Et d'où vient cet intérêt soudain pour le développement de cette filière énergétique ? En effet, il faut rappeler que, dans la stratégie énergétique 2006-2015, qui est quand même récente, nulle part on n'envisage de développer cette filière. Pire encore, il y a quelques mois à peine, personne au Québec sauf les initiés n'avait entendu parler des gaz de schiste. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que ce qui apparaît comme de la précipitation de la part du gouvernement suscite de la suspicion chez la population et que celle-ci demande d'avoir plus d'informations avant d'aller plus avant avec ce dossier. Le gouvernement en place nous a en effet habitués à ce genre de précipitation. On pense ici au dossier de la centrale au gaz du Suroît, qu'il fallait développer à tout prix sous prétexte que nous allions manquer d'hydroélectricité faute d'un niveau d'eau assez élevé dans les barrages. On pense aussi au dossier de la centrale de cogénération ici même à Bécancour qui, faut-il le rappeler, est en arrêt de production depuis trois ans, faute de demande suffisante, et qui a coûté à ce jour près de 500 M \$ aux contribuables québécois en compensation.

Malgré la vive controverse entourant l'exploitation des gaz de schiste, le gouvernement du Québec semble bien décidé à aller de l'avant avec le développement de cette filière, et ce sans véritable débat public. Pourtant, plusieurs questions importantes méritent d'être posées. En premier lieu : doit-on développer la filière des gaz de schiste au Québec ? Quel en serait l'impact sur notre bilan de gaz à effet de serre et en regard de nos engagements envers Kyoto ? La filière des gaz de schiste peut-elle être développée sans risque environnemental important, notamment en ce qui a trait à la protection de l'eau potable ? Voilà quelques-unes des questions que nous allons aborder dans le présent mémoire.

## **1. Faut-il développer la filière des gaz de schiste ?**

La première question qu'il faut poser est : doit-on développer la filière des gaz de schiste au Québec ? En fait, ce qu'il faut se demander est : en avons-nous réellement besoin ?

L'argument principal évoqué par le gouvernement du Québec et par l'industrie est que nous importons déjà le gaz naturel dont nous avons besoin de l'Alberta, ce qui nous coûterait plus de 2 milliards de dollars par année, d'où l'intérêt de produire nous-mêmes notre gaz naturel.

Ce raisonnement, qui apparaît logique, nous fait oublier qu'il existe des alternatives à la production du gaz naturel. Nous pensons au biogaz par exemple. En effet, contrairement au gaz de schiste qui constitue une ressource non renouvelable, le biogaz est produit entièrement à partir de matières organiques recyclées (notamment les déchets de table, la biomasse agricole et forestière ainsi que les fumiers et les lisiers). Nous pensons également à la géothermie et, plus globalement, à toutes les énergies propres et renouvelables qui mériteraient d'être développées davantage ainsi qu'à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, qui nous permettraient de réduire notre consommation.

En somme, on peut penser que la filière des gaz de schiste n'est pas indispensable ou, à tout le moins, a-t-on le devoir de nous poser la question avant d'aller de l'avant avec le développement de cette filière.

## **2. Quel est l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre ?**

En décembre 2009 à Copenhague, le Québec s'est engagé à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à son niveau de 1990. Or, la deuxième question importante qu'il faut se poser est donc la suivante : quel serait l'impact du développement de la filière des gaz de schiste sur le notre bilan au niveau des gaz à effet de serre. Personne n'a actuellement la réponse à cette question.

Aux États-Unis, les tenants de l'industrie soutiennent que le développement de la filière des gaz de schiste, en plus de réduire la dépendance extérieure des États-Unis en matière d'énergie, réduit l'impact sur leur bilan en matière de gaz à effet de serre. Si cela est plausible pour les États-Unis, qui sont de grands consommateurs de charbon et de pétrole, la situation est fort différente au Québec. En effet, selon Steven Guilbault d'Équiterre, le charbon ne représente que 0,9 % dans le bilan énergétique du Québec, et si le secteur industriel québécois utilise encore du mazout et du pétrole lourd, cette utilisation a déjà été réduite de beaucoup au cours des dernières années<sup>1</sup>. Ainsi, il est loin d'être certain que le développement de la filière des gaz de schiste aurait un effet positif sur notre bilan en matière de gaz à effet de serre. Au contraire, il est raisonnable de penser que ce développement entraînerait plutôt une augmentation des gaz à effet de serre. En effet, l'offre engendrant généralement la demande, il y a un risque que celui-ci entraînerait plutôt une augmentation de la consommation de gaz naturel au détriment de l'utilisation de sources d'énergie plus propres.

---

<sup>1</sup> Le Nouvelliste, 26 octobre 2010, page 11.

Dans un texte portant sur les emprunts de politiques provenant de pays étrangers, Thierry Delpeuch rapporte que les gouvernements qui imitent les politiques d'autres pays sont souvent à la recherche de solutions « prêtes à l'emploi », qui peuvent être transférées « dans un minimum de temps », et que « les réflexions préalables concernant les ajustements qui doivent être apportés au modèle, ses éventuels effets indésirables, ou l'existence de modèles alternatifs plus adaptés à la situation locale sont, dans ces cas, réduites au minimum »<sup>2</sup>. N'est-ce pas ce qui semble être en train de se produire ? Alors que le Québec se targue d'être parmi les meilleurs au Canada au chapitre des gaz à effet de serre, allons-nous risquer d'alourdir notre bilan en empruntant une stratégie qui n'est pas adaptée au contexte québécois ?

Plus globalement, le choix de développer ou non la filière des gaz de schiste doit s'inscrire dans une politique énergétique globale, et non pas à la pièce comme semble vouloir le faire le gouvernement actuel. Il doit résulter d'une délibération permettant de situer la pertinence du développement de cette filière dans l'ensemble des sources d'énergie possibles, y compris bien sûr les énergies propres, et cela en regard de ses effets sur le bilan québécois en matière de gaz à effet de serre.

### **3. Autonomie énergétique ou autonomie alimentaire ?**

Selon des informations transmises par Junex, c'est, avec Lotbinière, dans la région de Nicolet-Bécancour que l'on retrouverait le plus grand potentiel d'exploitation des gaz de schiste. Or, la région de Nicolet-Bécancour est une région fortement agricole, qui se classe d'ailleurs parmi les régions où l'on retrouve les terres les plus productives du Québec.

Si, jusqu'à présent, seulement quelques forages d'exploration ont été effectués, on peut imaginer qu'il en sera tout autrement le jour où l'on sera en phase d'exploitation. Aux États-Unis, c'est par milliers que l'on dénombre les puits en exploitation. Même si la présence des plates-formes de forage ne serait que « temporaire », le temps nécessaire pour procéder au forage, à l'extraction des gaz du sous-sol (en plusieurs étapes) et à la « remise en état », il faudra tout de même compter une vingtaine d'années<sup>3</sup> où la présence de chacune de ces plates-formes de forage sera effective et où toute exploitation agricole sera compromise sur ces surfaces. Si on multiplie ces surfaces par quelques centaines, c'est une partie importante de nos surfaces agricoles qui deviendront, un jour ou l'autre, inexploitable. Faut-il sacrifier les meilleures terres agricoles du Québec au profit du développement d'une énergie qu'il est possible de remplacer par d'autres sources d'énergie plus propres ?

### **4. Que sait-on des risques environnementaux associés à l'exploitation des gaz de schiste ?**

L'exploitation des gaz de schiste soulève de nombreuses questions au plan environnemental pour lesquelles nous avons à ce jour bien peu de réponses. Manifestement, dans sa tournée visant à

---

<sup>2</sup> Delpeuch, Thierry, *L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques*, Questions de recherche, no 27 décembre 2008.

<sup>3</sup> Information transmise par l'Association pétrolière et gazière du Québec lors de leurs soirées d'information.

informer et à rassurer la population à cet égard, l'industrie a lamentablement échoué à fournir des réponses aux nombreuses questions soulevées, de sorte que la population en est réduite à devoir faire un acte de foi envers l'industrie qui soutient qu'il n'y a pas de problème. Pourtant, de nombreuses questions méritent que l'on y apporte des réponses précises et sans équivoque, à commencer par celles touchant l'eau potable.

Selon les informations disponibles, des centaines de produits chimiques sont utilisés aux États-Unis dans le processus de fracturation hydraulique. Or, pour la majorité d'entre eux, on n'en connaît tout simplement pas la composition chimique. Cette méconnaissance devrait nous inviter à redoubler de prudence avant de décider d'aller de l'avant avec le développement de la filière des gaz de schiste puisqu'elle pourrait entraîner des risques de contamination de l'eau à plusieurs niveaux.

D'une part, nous savons qu'environ 50 % de l'eau utilisée pour la fracturation hydraulique demeure dans le sol, ce qui pourrait occasionner des risques de contamination de la nappe phréatique. D'autre part, avons-nous actuellement les connaissances suffisantes pour nous assurer de la fiabilité de la gaine de béton entourant les puits, de façon à éviter toute infiltration d'eau dans la nappe phréatique ? Savons-nous si cette gaine de béton est en mesure de résister à une secousse sismique de l'ampleur de celles qui peuvent se produire dans la région ? Des risques de contamination peuvent aussi être associés au cheminement des eaux usées vers les aires de stockage. On sait en effet que les quantités d'eau à transporter seront considérables, des centaines de camions remplis d'eaux usées circuleront sur nos routes. Les risques d'accidents et, conséquemment, de déversements, ne pourront jamais être totalement éliminés. De même, avons-nous la certitude qu'aucune fuite ne pourra se produire dans ces aires de stockage des eaux usées ? Et de quelle façon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'y prendra-t-il pour jouer son rôle de surveillance ? A-t-il une expertise suffisante à cet égard ?

Outre les questions soulevées quant aux risques de contamination de l'eau potable, l'exploitation des gaz de schiste soulève aussi la question de la quantité d'eau utilisée. Le processus de fracturation hydraulique nécessite l'utilisation de très grandes quantités d'eau. Où l'industrie ira-t-elle puiser l'eau nécessaire à ses opérations ? Avons-nous les ressources hydrauliques suffisantes sur notre territoire pour faire face à cette importante demande d'eau ? Cette prise d'eau se fera-t-elle au détriment d'autres utilisations, notamment agricoles ? L'exploitation des gaz de schiste soulève également la question du traitement des eaux usées : qui traitera ces eaux usées ? Avons-nous les connaissances suffisantes pour le faire de façon sécuritaire, surtout dans un contexte où nous avons peu d'informations sur la composition chimique des produits utilisés ? Et qui assumera les frais du traitement de ces eaux usées ? Et qui paiera pour l'entretien des routes qu'utiliseront les centaines de camions qui transporteront l'eau nécessaire à l'exploitation des gaz de schiste ?

Comme on peut le constater, beaucoup de questions demeurent encore sans réponses. Et avec les connaissances actuellement à notre disposition, il serait pour le moins risqué de donner le feu vert à l'exploitation des gaz de schiste. Aussi, un principe simple édicté dans La Loi sur le développement durable devrait être appliqué, le principe de précaution : « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ». En termes clairs, le fardeau de la preuve doit reposer sur les épaules de l'industrie gazière, et non pas sur celle des citoyens. L'impact des techniques

d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste est encore peu connu, et le cas de la Pennsylvanie a démontré le type de menaces que peut faire peser l'exploitation des gaz de schiste sur l'environnement : risques de contamination des nappes phréatiques; ponctions majeures sur les aquifères; émissions de gaz et rejets de produits chimiques dans l'environnement.

## **5. Développer maintenant ou plus tard ?**

En supposant que nous ayons un jour des données fiables nous indiquant qu'il est possible d'exploiter les gaz de schiste de façon sécuritaire, une autre question mérite encore d'être posée : le Québec doit-il développer cette filière maintenant ou plus tard ?

Actuellement, le prix du gaz naturel est à son plus bas. On peut se demander pourquoi l'industrie et le gouvernement du Québec sont si pressés d'exploiter cette ressource, qui sera toujours disponible dans cinq ans, dans dix ans, dans cinquante ans. D'un strict point de vue économique, cette décision apparaît difficile à défendre. Ne vaudrait-il pas mieux en effet conserver cette ressource pour les générations futures ? Au cours des années à venir, cette ressource est appelée à se développer aux États-Unis, ce qui créera une pression pour maintenir le prix bas. Au contraire, conserver cette ressource jusqu'au moment où elle se fera plus rare ailleurs et au moment où les réserves pétrolières seront moins importantes permettrait d'en tirer un meilleur prix. Ces ressources joueront en effet un rôle de plus en plus stratégique au fur et à mesure qu'elles s'épuiseront un peu partout sur la planète. Si, comme le laisse entendre la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, l'exploitation des gaz de schiste constitue un véritable « Klondike » pour le Québec, ne vaudrait-il pas mieux l'exploiter au moment où le prix sera plus attrayant pour en tirer un profit maximal ? Bien insérée dans une stratégie énergétique globale pour le Québec, et considérée comme source d'approvisionnement de dernier recours en gaz naturel, une exploitation judicieuse de cette ressource pourrait rapporter des sommes importantes à l'État québécois, que nous pourrions alors investir dans le développement d'énergies renouvelables. Ce qui nous amène à une dernière question.

## **6. Qui doit profiter de l'exploitation des gaz de schiste ?**

Selon les chiffres provenant de l'étude réalisée par la firme SÉCOR pour le compte de l'Association gazière et pétrolière du Québec, l'exploitation des gaz de schiste pourrait rapporter des redevances de l'ordre de 1 à 3 milliards de dollars au gouvernement du Québec au cours des 16 prochaines années<sup>4</sup>, ce qui signifie des redevances de l'ordre de 62,5 M \$ à 187 M \$ en moyenne annuellement. Jean-Thomas Bernard, professeur à l'Université Laval et spécialiste en énergie, arrive à un chiffre encore plus bas : « selon le scénario le plus probable », il évalue à 56 M \$ annuellement les sommes que le gouvernement du Québec pourrait retirer en redevances de l'exploitation des gaz de schiste<sup>5</sup>. Quel que soit le chiffre qui se rapproche le plus de la réalité, on doit constater qu'il s'agit là de sommes ridicules, et que l'on sera bien loin de « faire

---

<sup>4</sup> Chiffres provenant du document déposé par l'Association pétrolière et gazière du Québec lors de sa tournée d'information.

<sup>5</sup> Le Nouvelliste, 26 octobre 2010, page 11.



du cash », comme l'a suggéré la ministre des Ressources naturelles et de la Faune lors de son passage récent à l'émission *Tout le monde en parle* !!!

Le gaz naturel emprisonné dans les schistes du sous-sol québécois constitue une richesse collective, qui appartient à l'ensemble de la population du Québec, et il nous semble que c'est elle qui devrait profiter de son exploitation. Ainsi, au-delà des redevances élevées que l'on pourrait en retirer, c'est la question de la propriété des ressources naturelles qu'il faut poser. Ne faudrait-il pas envisager la nationalisation de l'exploitation de la ressource ? Parce qu'il s'agit d'une ressource stratégique, de nombreux pays font le choix de nationaliser l'exploitation de leurs ressources énergétiques, qu'il s'agisse du pétrole ou d'autres sources d'énergie. La Bolivie, par exemple, a fait le choix de nationaliser le gaz naturel. D'autres modèles existent aussi un peu partout sur la planète, comme des modèles « hybrides » qui permettent à l'État d'être partie prenante de la production, voire actionnaire majoritaire. La Norvège en constitue un exemple pour l'exploitation du pétrole, modèle dans lequel l'État détient plus de 70 % des actions de Statoil, une compagnie mixte.

Quel que soit le modèle qui pourrait éventuellement être retenu, ce qu'il faut surtout retenir ici est l'importance d'au moins poser la question, d'examiner les différentes avenues, avant de brader son patrimoine à prix ridicule au secteur privé. Car, pour l'heure, il semble bien que c'est lui, le secteur privé, qui va le faire le « cash » !

## Conclusion

Dans le mandat qu'il vous a confié, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonce que le choix du gouvernement du Québec est déjà fait en ce qui a trait à la pertinence de développer la filière des gaz de schiste au Québec. En conséquence, il vous demande de « proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire ». Il vous demande également de « proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure (...) le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable ».

**Force est de constater que vous, commissaires du BAPE, n'avez pas en main les informations et les études nécessaires qui vous permettraient de remplir adéquatement le mandat qui vous a été confié.** Comme on a pu le constater, trop de questions demeurent encore sans réponses, notamment les questions touchant aux risques de contamination de la nappe phréatique. Ainsi, si la commission veut faire un travail sérieux, rigoureux et crédible, nous croyons que vous devez faire ou commander de faire les études nécessaires pour fournir une réponse claire sur cette question. Avant de vous prononcer, nous croyons que vous devez aussi faire la démonstration que la production de gaz de schiste correspond aux besoins du Québec et qu'elle est nécessaire. Enfin, nous croyons que vous devez produire des études convaincantes en ce qui a trait à l'impact de l'exploitation des gaz de schiste sur le bilan québécois en matière de gaz à effet de serre. Comme nous l'avons souligné, le développement de la filière des gaz de schiste, s'il doit se faire, doit s'inscrire dans une politique énergétique globale pour le Québec, et non pas de façon aléatoire comme veut le faire le gouvernement en place. Il nous semble que, à titre de commissaires du BAPE, **vous avez le devoir, la responsabilité morale de vous assurer, avant de proposer quoi que ce soit au gouvernement du Québec : a) que le développement des gaz de schiste est nécessaire; et b) qu'il peut être fait en toute sécurité.**

**En conséquence, votre premier devoir est de demander au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire** sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec puisque, au moment où on se parle, des forages ont lieu, avec les risques que cela comporte. **Votre deuxième devoir est de demander au gouvernement du Québec qu'il vous accorde un mandat élargi** de façon à ce que vous puissiez évaluer rigoureusement les risques environnementaux liés à l'exploitation des gaz de schiste, et aussi situer la filière des gaz de schiste dans une stratégie énergétique globale pour le Québec. Ce mandat élargi devrait porter sur toutes les dimensions de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste, pour inclure notamment la question des besoins énergétiques du Québec, les alternatives aux gaz de schistes, les impacts sociaux, environnementaux et les aspects économiques de cette filière. Nous croyons en effet que, avant de décider d'aller de l'avant (ou non), un débat élargi doit avoir lieu sur la place que doit occuper la filière des gaz de schiste dans la politique énergétique du Québec.